

LES AVATARS DU NÉO-LIBÉRALISME DANS LA FABRIQUE DES POLITIQUES EUROPÉENNES

Amandine Crespy et Pauline Ravinet

Presses de Sciences Po | *Gouvernement et action publique*

2014/2 - N° 2
pages 9 à 29

ISSN 2260-0965

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2014-2-page-9.htm>

Pour citer cet article :

Crespy Amandine et Ravinet Pauline, « Les avatars du néo-libéralisme dans la fabrique des politiques européennes », *Gouvernement et action publique*, 2014/2 N° 2, p. 9-29. DOI : 10.3917/gap.142.0009

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LES AVATARS DU NÉO-LIBÉRALISME DANS LA FABRIQUE DES POLITIQUES EUROPÉENNES

— Amandine Crespy et Pauline Ravinet —

Résumé : Ce numéro spécial s'intéresse à l'institutionnalisation des idées néo-libérales dans la fabrique des politiques européennes. L'article introductif invite à considérer que ces idées ne sont pas figées puis déclinées au niveau national, mais qu'il s'agit d'incarnations changeantes (avatars) et négociées du néo-libéralisme, et ce dès la formulation des politiques européennes. Cet article propose une approche centrée sur le travail politique des acteurs dans des configurations institutionnelles mouvantes, pour expliquer le remodelage des idées dans le jeu politique et expliquer, *in fine*, la variété des solutions de politiques publiques adoptées. Les contributions rassemblées dans ce numéro nourrissent cette perspective originale à partir d'études de cas portant sur différents secteurs de politiques européennes : politique monétaire, énergétique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur.

MOTS-CLÉS : CONFIGURATION INSTITUTIONNELLE – IDÉES – NÉOLIBÉRALISME – POLITIQUES PUBLIQUES EUROPÉENNES – TRAVAIL POLITIQUE

AVATARS OF NEOLIBERALISM IN EU POLICY-MAKING

Abstract: This special issue deals with the institutionalization of neoliberal ideas in European policy-making. The introductory article considers that European ideas are not fixed at the European level and then implemented with variations at the national level. On the contrary, the European policy process generates avatars of neoliberalism, that is modified and reshaped forms of neoliberal policy solutions which are negotiated already at the stage of policy formulation. This article develops an approach emphasizing agents' political work in contrasted and changing institutional settings in order to explain the different forms of European neoliberal policies. This innovative approach is substantiated by the articles gathered in this issue which deal with different EU policy sectors (monetary policy, energy, employment and higher education).

KEYWORDS: EU POLICY-MAKING – IDEAS – INSTITUTIONAL CONFIGURATION – NEOLIBERALISM – POLITICAL WORK

Depuis une quinzaine d'années, la question de savoir si l'intégration européenne est un projet néo-libéral a occupé le centre des débats politiques et académiques. Au-delà de l'idée caricaturale selon laquelle l'Union européenne serait le « cheval de Troie » de la globalisation néo-libérale sur le Vieux continent, la question de la contribution des institutions supranationales à l'extension du paradigme néo-libéral est bien posée, tant l'europanisation des

politiques publiques s'est souvent traduite par des phénomènes de marchandisation, de libéralisation et de dérégulation. Cette interrogation a également pénétré le débat historiographique et suscité une relecture des origines de la construction européenne (Crespy, Verschueren, 2010). Longtemps appréhendée à travers la dichotomie entre États-nations et Europe fédérale, l'intégration européenne a été récemment relue à la lumière d'une opposition entre une Europe organisée (ou régulée) et une Europe du libre-échange (Bussière *et al.*, 2006). Certains historiens ont mis en avant la contribution des conceptions interventionnistes et keynesiennes aux premières heures de l'intégration européenne et de personnalités comme Jean Monnet, Walter Hallstein et Jacques Delors (Leboutte, 2008, p. 318-319). D'autres ont au contraire considéré que le traité de Rome et l'établissement des quatre libertés¹ constituent l'impulsion fondamentale du projet européen et ont réévalué le rôle joué par des personnalités comme Ludwig Erhard et Margaret Thatcher (Gillingham, 2003).

La crise financière mondiale de 2008, qui s'est métamorphosée en crise de la dette dans la zone euro, repose de manière aiguë la question du lien entre néo-libéralisme et intégration européenne. Alors que l'on semblait faire face, en 2008, à une défaillance systémique du capitalisme financier globalisé, les réponses mises en place par les décideurs politiques n'ont pas mis à bas, mais au contraire renforcé le paradigme néo-libéral. Après une courte phase de réponse interventionniste et de tentatives de relance keynesienne en 2008 (Vail, 2013), le sauvetage du secteur bancaire par les gouvernements fut rapidement suivi par l'adoption de plans d'austérité de grande ampleur visant à réduire la dette et les déficits publics et à accélérer les réformes dites structurelles (réforme des pensions, de l'assurance chômage, larges coupes dans le secteur public, privatisation des services publics, etc.). Dans les pays au bord de la faillite en 2010, les prêts financiers de l'Union européenne et du Fonds monétaire international furent conditionnés à des mesures d'austérité drastiques. Mais des mesures similaires furent également adoptées par l'Allemagne, principal créancier européen, ou encore par le Royaume-Uni, qui n'est pas membre de la zone euro. Loin d'être mis en cause, le paradigme ordo-libéral qui a prévalu en matière de politique monétaire s'en est trouvé renforcé à travers l'adoption de nouveaux instruments de surveillance macro-économique et budgétaire et de sanctions (Braun, à paraître ; Fontan, 2012), ainsi que par l'inclusion par 25 États membres dans leur constitution d'une « règle d'or » interdisant les déficits. Les spécialistes d'économie politique et de l'intégration européenne se sont ainsi penchés sur l'incroyable « résilience » (Schmidt, Thatcher, 2013) ou « l'étrange survie » du néo-libéralisme (Crouch, 2011).

Ceci étant, les principes qui sous-tendent l'Union économique et monétaire ou la diffusion de recettes néo-libérales, par exemple pour combattre le chômage, dans la grande majorité des pays européens précèdent de loin la récente crise de la dette. Pour cette raison, ce numéro spécial n'est pas entièrement focalisé sur les « politiques de crise ». Il vise avant tout à apporter un éclairage sur la fabrique routinière des politiques européennes en explorant différents domaines : énergie, enseignement supérieur, réformes des marchés du travail. Une quatrième contribution portant sur la politique monétaire permet toutefois d'étendre l'analyse aux réponses à la crise financière et de la dette.

1. La liberté de circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services ont été inscrites dans le traité de Rome de 1957 comme principes fondateurs du marché commun européen.

Les recherches sur l'Europe et le néo-libéralisme se sont souvent inscrites dans une réflexion plus large sur la suprématie du paradigme néo-libéral à l'échelle globale, réflexion qui a coïncidé avec la montée en puissance de l'approche néo-institutionnaliste des politiques publiques. Les diverses déclinaisons du néo-institutionnalisme ont exploré l'articulation entre les institutions et d'autres variables – stratégiques, historiques, sociologiques ou encore idéelles et discursives – afin d'expliquer le tournant néo-libéral (Campbell, Pedersen, 2001). D'un côté, les travaux d'inspiration néo-gramscienne (van Apeldoorn *et al.*, 2009) ou à forte dimension sociologique en France (Jobert, Muller, 1987 ; Jobert, 1994 ; Muller, 1995) donnent à voir la puissance d'un nouveau référentiel d'orientation néo-libérale modelant les politiques européennes et s'imposant aux politiques nationales. De l'autre, les auteurs s'intéressant aux variétés de capitalisme en Europe ont davantage insisté sur la résilience des modèles normatifs et institutionnels nationaux (Hall, Soskice, 2001 ; Hall, Thelen, 2009). En outre, les politiques de non-discrimination et la création de nouveaux droits transnationaux encouragés par l'action de la Commission européenne et de la Cour de justice de l'Union européenne visent à ré-encastrier l'économie dans les rapports sociaux ; le processus d'intégration européenne ne pourrait donc être réduit à « l'institutionnalisation de la libéralisation des marchés » (Caporaso, Tarrow, 2009). Ainsi, diverses articulations entre le rôle des institutions et celui des idées ont été mises en avant afin d'expliquer la relative perméabilité des politiques publiques au paradigme néo-libéral. Si l'ère de l'austérité qui s'est récemment ouverte semble donner raison à ceux qui mettent l'accent sur une convergence néo-libérale, la question de savoir comment le paradigme néo-libéral s'institutionnalise dans la fabrique quotidienne des politiques européennes reste entière.

Au-delà des grandes tendances, dans quelle mesure et comment les recettes et solutions néo-libérales parviennent-elles à s'imposer dans différents champs de politiques publiques ? Les quatre études rassemblées ici portent sur des domaines de politiques publiques ayant connu des développements récents au niveau européen (politique monétaire, politique énergétique, politique de l'emploi, politique de l'enseignement supérieur) ; leurs auteurs examinent le travail politique des acteurs au niveau méso-sociologique, et ce dans des configurations institutionnelles différentes, propres à chaque domaine de politique publique. Ces recherches relativisent l'idée selon laquelle l'eupéanisation des politiques publiques serait assimilable à la mise en œuvre non négociée d'un référentiel néo-libéral défini au niveau européen. On observe au contraire que la nature évolutive de la gouvernance européenne, qui se caractérise par la (re)négociation constante des compétences des différentes institutions et des procédures, ne permet à aucun acteur d'imposer ses idées. *In fine*, les conflits complexes entre institutions et idées donnent lieu à des avatars négociés des recettes néo-libérales.

Dans cet article introductif, on propose d'abord de se replonger dans le débat académique sur le néo-libéralisme et l'Union européenne afin d'en dégager les lignes de force, mais aussi les lacunes (1). On se penchera ensuite sur le rôle des idées dans la fabrique des politiques publiques européennes pour tenter d'en identifier les éventuelles spécificités (2). Enfin, on expliquera en quoi une approche centrée sur le travail politique des acteurs dans des configurations institutionnelles mouvantes permet d'expliquer le remodelage des idées dans le jeu politique et d'expliquer la nature des « solutions » de politiques publiques adoptées, avatars du néo-libéralisme (3).

L'Union européenne est-elle néo-libérale ?

Les spécialistes de l'économie politique internationale et de l'intégration européenne ont apporté diverses réponses à la question de savoir si l'Union européenne, comme fabrique des politiques publiques, contenait en germe une plus-value néo-libérale ou si, finalement, les orientations bruxelloises ne seraient que le reflet des tendances s'exprimant au niveau global et national, voire régional. On distinguera schématiquement trois types d'approches : idéale, institutionnaliste et sociologique. Il faut souligner qu'elles ne constituent pas des courants unifiés ou homogènes et de nombreux travaux se situent aux points de contacts entre elles. Une distinction en trois temps permet toutefois d'exposer les grandes lignes explicatives qui structurent le débat sur le néo-libéralisme et l'Europe, et ce afin d'en saisir les apports et lacunes.

Les tenants de l'économie politique critique ont étudié comment les idées économiques dominantes modèlent les choix politiques. Ils ont le plus souvent considéré l'Union européenne comme l'expression régionale d'un contexte global marqué par la montée en puissance des discours néo-libéraux (Blyth, 2013 ; Crouch, 2011). Ils montrent comment l'impératif économique lié à la globalisation et l'europanisation est construit dans les discours et utilisé par les décideurs nationaux pour justifier l'adoption de réformes néo-libérales (Hay, Rosamond, 2002). En amont, experts et communautés épistémiques ont œuvré à la justification et diffusion de réformes répondant à des besoins de compétitivité au niveau global (Radaelli, 1998). Dans le même temps, plusieurs auteurs ont souligné que l'intégration régionale a exercé une pression beaucoup plus forte sur les systèmes sociaux européens que la globalisation en raison de l'orthodoxie libérale incarnée par l'Union économique et monétaire et des instruments juridiques contraignants à la disposition de l'État européen (dé)régulateur (Hay *et al.*, 1999 ; Hay, Wincott, 2012). Dans les grands débats politiques qui ont présidé à la construction européenne, la prééminence du marché s'est imposée comme l'idée fourre-tout, instrumentalisée par les élites nationales et supranationales pour promouvoir des visions souvent divergentes de l'intégration européenne (Jabko, 2006). En s'inspirant des conceptions théoriques de Gramsci, d'autres chercheurs ont cherché à montrer comment le rôle des idées est nécessairement ancré dans des relations de pouvoir socialement déterminées (Bieler, 2005). En outre, ils défendent la thèse selon laquelle l'intégration européenne serait un projet structurellement hégémonique de marchandisation (Holman *et al.*, 2004 ; Bieler, à paraître), non pas du fait de l'imposition unilatérale du paradigme néo-libéral, mais au contraire parce que l'hégémonie du néo-libéralisme en Europe s'est construite sur l'absorption et la neutralisation des paradigmes concurrents, c'est-à-dire essentiellement l'économie sociale de marché ou le capitalisme régulé (van Apeldoorn, 2002 ; Horn, 2012 ; van Apeldoorn *et al.*, 2009). Cette thèse a été également nourrie par des travaux historiques sur les origines intellectuelles du projet européen et l'influence des idées économiques libérales (Denord, 2005 ; Denord, Schwartz, 2009). Ces travaux ont mis en lumière un ensemble complexe de processus expliquant l'influence du néo-libéralisme dans l'Union européenne. Une faiblesse de ces travaux est qu'elle tend à se concentrer sur les acteurs et les politiques qui sont par nature en proie aux influences du néo-libéralisme : penseurs libéraux, réformes économiques et sociales, régulation financière et bancaire, intégration économique, groupes d'experts, voire contestation syndicale, etc.

À l'inverse, les approches institutionnalistes placent la focale non pas sur les idées ou le néo-libéralisme lui-même, mais sur la manière dont les institutions (européennes ou nationales) favorisent l'adoption de politiques néo-libérales. Ici, deux points de vue se complètent. D'un côté, un groupe d'auteurs s'est attaché à montrer comment la gouvernance et des institutions européennes ont continuellement renforcé l'intégration par le marché. Du fait des désaccords politiques et des différences institutionnelles entre les États membres, d'une part, et du poids des institutions dites non majoritaires (Commission, banque centrale, cour de justice, agences) ne dépendant pas de la logique électorale, d'autre part, l'Union européenne serait intrinsèquement encline à favoriser l'intégration négative par la libéralisation des marchés et la dérégulation (Scharpf, 1999). Ce penchant structurel a été aggravé par le rôle de la Cour de justice qui a souvent favorisé la défense des libertés économiques et la logique de concurrence par rapport à la préservation des réglementations sociales, en particulier dans le domaine de la libre circulation des travailleurs et du financement par les États des services publics (Höpner, Schäfer, 2010). Arguant que cette asymétrie institutionnelle structurelle rend impossible la réalisation d'une économie *sociale* de marché au niveau supranational (Scharpf, 2010), ces auteurs ont souvent appelé à une délimitation plus stricte des pouvoirs des institutions européennes, de la Commission et de la Cour de justice (Joerges, 2009). D'un autre côté, ce point de vue conviendrait d'être nuancé. Dans une perspective polanyienne, l'Union européenne connaîtrait bien un mouvement d'offensive des marchés sur la société, mais elle témoignerait également d'un contre-mouvement visant à adosser le fonctionnement des marchés à une logique de régulation sociale notamment à travers le principe politique et juridique de non-discrimination (Caporaso, Tarrow, 2009). Les auteurs qui se sont intéressés aux institutions nationales ont souvent, quant à eux, mis l'accent sur la persistance des institutions économiques nationales et les différentes variétés de capitalisme en Europe (Hall, Soskice, 2001 ; Schmidt, 2002b ; Hall, Thelen, 2009). Une faiblesse majeure de cette littérature est qu'elle étudie les politiques européennes essentiellement par le haut, voyant les politiques néo-libérales comme le résultat de décisions prises dans et à travers des institutions ayant des effets structurants. Le rôle des acteurs qui agissent dans le cadre de ces institutions et utilisent les idées dans le jeu politique est souvent négligé.

C'est cette lacune que tente de combler l'approche sociologique centrée sur le rôle des acteurs institutionnels et politiques. L'accent est ici placé sur les pratiques et les interactions modelant l'action publique dans différents secteurs : agriculture (Fouilleux, 2003), recherche (Bruno, 2008), politique monétaire (Fontan, à paraître), politique sociale (Gayon, 2013), l'égalité hommes-femmes (Jacquot, 2014), etc., documentant ainsi l'institutionnalisation d'un référentiel de marché, notamment à travers différents types d'instruments européens (Kassim, Le Galès, 2010). D'autres travaux encore se sont intéressés plus spécifiquement aux rôles des acteurs dans la genèse et les usages des normes de la « nouvelle gouvernance européenne » (Georgakakis, Lassalle, 2007). Ces différentes approches sociologiques visent à expliquer les politiques publiques par les pratiques quotidiennes des acteurs, leurs représentations, et les rapports de force au sein des institutions européennes ou par la diffusion des idées à travers des réseaux et institutions internationales comme l'Organisation mondiale du commerce ou l'Organisation de coopération et de développement économique. Plus récemment, certains chercheurs se sont intéressés aux résistances aux politiques néo-libérales (Crespy, 2010, 2012a), notamment à travers la question des instruments d'opposition, de contournement et d'adaptation des acteurs sociaux, politiques ou administratifs (Saurugger, Terpan, 2013).

En mettant l'accent sur le travail politique des acteurs, c'est ce sillon que ce numéro de GAP cherche à creuser. Notre analyse se distingue donc des approches structuralistes pour montrer que le pouvoir des idées ou des institutions, et la configuration des rapports de pouvoir, sont moins structurants qu'il est souvent admis. Les choix de politique publique sont les résultats de processus *ad hoc* de construction politique et de promotion de certaines idées dans des configurations institutionnelles mouvantes. La comparaison entre les différents cas traités ici permet de montrer que, dans certains domaines, ces choix peuvent être cumulatifs dans le temps et renforcer une dynamique néo-libérale (politique monétaire), alors que dans d'autres domaines, les évolutions ne sont pas linéaires (enseignement supérieur) ou d'autres considérations continuent de prévaloir sur l'intégration des marchés (politique énergétique, marché de l'emploi). Cela confirme le bien-fondé de l'approche sectorielle. À cet égard, ce numéro, qui s'inscrit davantage dans le sillage de l'approche sociologique que dans celui des approches idéelles en économie politique, a le mérite de confronter des domaines de politique publique pour lesquels les discussions sur le néo-libéralisme et l'intégration européenne se concentrent souvent (politique monétaire, emploi et protection sociale) avec d'autres domaines qui ne sont pas les terrains de prédilection des recettes néo-libérales (énergie, enseignement supérieur).

La question du néo-libéralisme en Europe ne peut donc se poser en termes binaires, d'où notre choix de considérer d'emblée que nous avons affaire à des avatars du néo-libéralisme. La difficulté d'apporter des réponses tient en grande partie au fait que le néo-libéralisme s'est décliné en une variété de préceptes et pratiques dans différents contextes géographiques, historiques, culturels, etc. Si l'on fait souvent remonter l'offensive néo-libérale à la Société du Mont Pèlerin qui, à partir de l'après-guerre, a réuni tous les grands penseurs libéraux de la seconde moitié du xx^e siècle, de nombreuses variantes de ce que l'on appelle communément le néo-libéralisme ont coexisté. Comme l'a montré Serge Audier (2012), de profondes divergences, notamment sur la question du rôle de l'État, séparent l'antiétatisme de Friedman ou Hayek, l'économie sociale de marché prônée par les ordo-libéraux allemands (Rüstow, Röpke, Eucken) ou le néo-libéralisme à la française d'un Maurice Allais. Ces différentes traditions ont donné lieu à des programmes de politiques publiques là encore bien différents, de Ronald Reagan et Margaret Thatcher à la marchandisation des économies de l'ancien bloc communiste, en passant par la troisième voie de Tony Blair et la *neue Mitte* de Gerhard Schröder. De la même manière, les différends théoriques sur le degré d'interventionnisme souhaitable ont bien perduré et donné lieu à des interprétations contrastées de la crise financière de 2008 car la pensée néo-libérale s'est souvent confondue avec la défense des intérêts établis du capitalisme financier, comme on l'a vu avec l'idée que certains acteurs économiques sont « trop gros pour tomber », justifiant ainsi un sauvetage des banques par l'État au moyen des ressources fiscales. Finalement, le néo-libéralisme constitue davantage un ensemble amorphe et malléable d'idées qu'une idéologie structurée donnant lieu à des pratiques cohérentes. Comme le soulignent Schmidt et Thatcher, le fossé entre les préceptes issus des théories économiques néo-libérales et la réalité empirique de leur mise en œuvre dans différents contextes nationaux fut souvent abyssal (2013, p. 29-31).

Ce numéro n'a donc pas pour objectif de constituer une typologie des avatars du néo-libéralisme, mais au contraire de décrire les formes variées de néo-libéralisation des politiques européennes et surtout d'expliquer comment ce processus résulte du travail politique des

acteurs sur les idées et ce dans des configurations institutionnelles variées (et mouvantes). La notion d'avatar n'est donc pas traitée comme un concept qui ferait l'objet d'une théorisation approfondie. Il s'agit davantage d'une image destinée à illustrer les formes changeantes sous lesquelles se manifeste le néo-libéralisme dans les politiques européennes. En effet, un avatar est une incarnation, le produit d'une ou plusieurs métamorphoses. De même, le néo-libéralisme n'est pas une théorie figée ou ni même un livre de « recettes ». Il s'agit d'une idée vague, une croyance en l'efficacité du marché, qui se réincarne de manière toujours différente en fonction des processus politiques et du secteur de politique publique examiné.

La croyance selon laquelle le marché constitue un mécanisme d'allocation des ressources plus efficace que l'intervention publique est un mantra fondamental du néo-libéralisme, dont l'expression contemporaine s'est construite en opposition aux politiques keynesiennes centrées sur la demande et nécessitant un rôle important de l'État. Ceci étant, de nombreux aspects, y compris la question centrale du rôle de l'État, sont l'objet de débats et contradictions. La mise en place de politiques néo-libérales a été accompagnée non pas d'une réduction, mais au contraire d'une extension de la présence de l'État qui est désormais responsable d'organiser le marché (prétendument) libre et concurrentiel et, souvent, de prendre part aux processus économiques avec les acteurs privés (Schmidt, Woll, 2013). En outre, l'influence des préceptes néo-libéraux se traduit par divers processus en fonction des caractéristiques sectorielles des différents domaines de politique publique.

L'un des processus le plus fréquemment associé avec l'Union européenne est celui de libéralisation. Consistant à ouvrir les marchés (nationaux) à la concurrence des acteurs économiques d'autres pays, il s'agit du mécanisme-clé qui a permis la construction du marché commun, en particulier à partir de l'adoption de l'Acte unique européen en 1986 qui relance le projet d'espace économique unifié imaginé dans le traité de Rome. La notion de libéralisation est souvent associée à celle de dérégulation (ou déréglementation). En effet, afin de permettre une pénétration plus facile des concurrents internationaux, les États doivent revoir ou supprimer les règles encadrant l'économie et considérées comme des « barrières non tarifaires » à caractère protectionniste. La libéralisation et la dérégulation sont ainsi également au cœur des négociations commerciales internationales (*General Agreement on Tariffs and Trade* (GATT) puis, à partir des années 1990, du *General Agreement on Trade and Services* (GATS) et de l'Organisation mondiale de commerce). Issue de la théorie du commerce international (Tinbergen, 1954), la notion d'intégration négative a été reprise par Fritz Scharpf (1999) pour décrire un processus d'intégration en grande partie centré sur la libéralisation des marchés. Ici, la question se pose de savoir dans quelle mesure les règles établies pour encadrer la libéralisation sont suffisamment substantielles, faisant de l'Union européenne un « État régulateur » (Majone, 1996 ; Hermann, Verhoest, 2012). La libéralisation des marchés a souvent entraîné dans son sillage un processus de privatisation qui reste toutefois partielle. Ainsi, c'est la concurrence entre entreprises publiques et privées qui prévaut depuis l'abolition des monopoles publics dans le secteur des télécommunications, de la production et distribution de l'énergie, des transports aérien et ferroviaire, du transport public urbain local, des services postaux et, plus récemment, d'une série de services sociaux. En Europe centrale et orientale, la privatisation des structures économiques héritées de l'ère communiste ont entraîné l'implantation des grandes entreprises multinationales ouest-européennes

(Lórànt, 2009). Dans le secteur de l'énergie, nous verrons par exemple comment la construction du marché commun à travers la libéralisation a été utilisée comme cadrage pour tenter d'avancer un agenda européen en dépit d'intérêts géostratégiques divergents des États membres. Ainsi, les nouveaux « entrants » sur les marchés furent le plus souvent des entreprises privées cherchant à conquérir des parts de marché là où la concurrence n'existait pas, entraînant du coup le passage de ces activités du secteur public au secteur privé. Toutefois, il faut souligner que, dans certains pays et secteurs, l'impulsion vers la privatisation a été donnée au niveau national avant la libéralisation européenne. En outre, la privatisation totale ou partielle de grandes entreprises publiques a été pour les gouvernements un moyen d'augmenter les ressources de l'État dans un contexte où la marche vers l'Union économique et monétaire imposait la discipline budgétaire (Keune, Leschke, Watt, 2008). La culture de stabilité et de la discipline budgétaire perpétuée sous l'autorité de la Banque centrale européenne (BCE), qui s'est étendue suite à la crise financière de 2007-2008, a donc des ramifications qui portent loin au cœur des économies européennes. Pour finir, l'ensemble de ces processus est souvent décrit comme la marchandisation, c'est-à-dire l'application des principes et des modes de fonctionnement du marché dans des domaines qui relevaient auparavant d'autres logiques. Le débat sur la flexicurité, par exemple, reflète les dilemmes propres au *marché* du travail. D'un côté, le travail humain est une marchandise qui a un prix dont le niveau (unitaire ou global) est un paramètre de compétitivité dans un contexte international concurrentiel (principe de flexibilité) ; d'autre part, les travailleurs doivent également faire l'objet d'une protection sociale organisée par la collectivité (le principe de sécurité). Dans d'autres domaines, l'influence du néo-libéralisme s'est traduite par l'introduction des principes du *new public management* consistant à mettre en œuvre dans le secteur public, les valeurs et préceptes organisationnels du secteur privé tels que le choix du consommateur et le partenariat entre public et privé (Chambat, 1990). Ce processus est au cœur des débats sur le rôle de l'Union européenne en matière d'enseignement supérieur. Dans la vision qu'elle promeut pour ce secteur, les valeurs de l'universalisation et de la démocratisation de l'enseignement dit « de masse » apparaissent secondaires par rapport à celle de l'enseignement supérieur comme un marché, où les universités doivent « libérer leur potentiel » pour mieux se positionner dans une compétition internationale intense pour les meilleurs étudiants et les meilleurs chercheurs. De nouveau, si l'Union européenne a souvent favorisé la marchandisation d'une série importante d'activités, les phénomènes de privatisation et de marchandisation ont clairement une dimension internationale (Haque, 2001).

Si le paradigme omniprésent qu'est le néo-libéralisme a modelé la boîte à outils des décideurs à travers l'Europe, cela revient-il à dire que les idées dominantes s'imposent en dépit des différences de structures macro-économiques et de cultures politiques qui caractérisent l'Europe ? Les institutions européennes sont-elles le vecteur du néo-libéralisme grâce à une utilisation stratégique des idées dans le jeu politique multi-niveaux ? Afin d'y voir plus clair, la section suivante revient sur le débat sur le rôle de idées dans la fabrique des politiques publiques, et plus particulièrement, des politiques européennes.

Les idées dans la fabrique des politiques européennes : pouvoir et limites

À la fin des années 1980, l'approche cognitive des politiques publiques (Jobert, Muller, 1987) constituait en France un courant novateur pour l'étude de la transformation de l'État et de ses modes d'action. Au même moment aux États-Unis, des chercheurs ont commencé à s'intéresser aux phénomènes de cognition, d'apprentissage social et de modification des croyances parmi les acteurs du *policy-making* (Hall, 1993 ; Sabatier, 1988) ou, plus généralement, au rôle des paradigmes dans les grandes transformations politiques et économiques internationales (Hall, 1989). La vivacité tant de l'approche cognitive des politiques publiques (Surel, 2010) que de l'institutionnalisme discursif (Schmidt, 2008) montre que ces approches se sont imposées et combien les idées sont aujourd'hui devenues incontournables pour saisir les transformations de l'action publique, en particulier dans ses dimensions européennes. Les différentes approches constructiviste, discursive ou idéale se sont en effet imposées comme une des perspectives possibles pour expliquer les différentes dynamiques de l'intégration européenne comme un processus « construction sociale de l'Europe » (Christiansen, Jorgensen, Wiener, 1999). Cette nouvelle perspective idéale s'est avérée particulièrement intéressante pour l'étude du *policy-making* européen et des politiques européennes. À plusieurs égards, l'Union européenne présente en effet un terrain d'étude particulièrement fertile pour l'étude du rôle des idées dans la fabrique des politiques publiques. Comme le montrent les tenants de l'approche cognitive des politiques publiques, l'Union européenne serait devenue le lieu de définition des référentiels dominants où s'affrontent les acteurs pour qualifier les problèmes et négocier les solutions, car l'Europe « de plus en plus nettement fixe les cadres intellectuels et normatifs qui déterminent les grandes orientations des politiques publiques » (Muller, 1995, p. 16), générant des « matrices communes » pour les différents secteurs de l'action publique (Surel, 2000, p. 245). De même, les mécanismes de persuasion, d'apprentissage et de socialisation ont été mis en évidence dans les travaux sur l'eupéanisation de l'action publique nationale et infranationale (Radaelli, 2001). À ce titre, comprendre le rôle des idées dans la fabrique des politiques européennes est un enjeu central, non seulement pour comprendre l'Union européenne, mais plus généralement pour saisir les dynamiques de transformation de l'action publique.

Pour des raisons en grande partie liées à la structuration de la discipline, les approches idéelles et discursives se sont définies en opposition aux approches dites rationalistes et institutionnalistes. Cela s'est traduit par un débat sur le rôle respectif des intérêts, des institutions et des idées dans les processus politiques (Hall, Taylor, 1997 ; Heclou, 1994). Nombre de discussions se sont ainsi concentrées sur les défis théoriques et méthodologiques liés à l'articulation entre les « trois i » (Palier, Surel, 2005), ou à la possibilité d'isoler facteurs idéels des facteurs structurels ou institutionnels (Parsons, 2007, chap. 4). Alors que l'on retrouve ce débat dans les travaux sur les politiques européennes, on peut distinguer les auteurs se situant plus près du pôle positiviste et cherchant à démontrer comment les idées promues par acteurs reflètent leurs intérêts ; de ceux se rapprochant davantage du pôle constructiviste et se concentrant sur la manière dont les changements de cadres idéels et cognitifs peuvent pousser les acteurs à redéfinir leurs intérêts (Schmidt, Radaelli, 2004, p. 195). Ce numéro prend d'emblée ses distances avec une telle distinction. Toutes les contributions réunies

considèrent en effet les parties prenantes au jeu politique comme des acteurs rationnels cherchant à promouvoir à la fois leurs intérêts, c'est-à-dire le maintien ou la valorisation de leur position de pouvoir dans le jeu politique, et leurs idées. Ainsi, les avatars du néo-libéralisme dans les politiques européennes résultent d'une utilisation stratégique des idées. Dans le même temps, la focale est placée sur une dialectique davantage que sur une distinction entre institutions et idées. Les auteurs décrivent comment la Commission européenne (ou certaines unités en son sein) et la BCE tentent de promouvoir l'institutionnalisation des idées néo-libérales (processus sur lequel nous reviendrons plus en détail dans la section suivante). La manière dont les idées suscitent un consensus puis sont fixées dans des règles, procédures et institutions communes a été mise en avant par un certain nombre d'auteurs qui ont démontré comment l'idée de marché (Jabko, 2006), de communauté supranationale (Parsons, 2003) ou encore le paradigme ordo-libéral (MacNamara, 1998) ont façonné l'intégration européenne de manière décisive. Tandis que ces travaux portent sur le temps long et considèrent le processus d'intégration dans son ensemble, l'originalité de ce numéro consiste à observer ce processus d'institutionnalisation au niveau méso des secteurs de politique publique par une approche sociologique du travail politique des acteurs. Ainsi, à travers la fabrique quotidienne des politiques publiques plutôt que le grand récit de l'intégration, l'objectif est de montrer comment ce processus d'institutionnalisation évolue de manière incrémentale et non linéaire.

Formuler la question de l'institutionnalisation des idées dans la fabrique des politiques européennes constitue bien une spécificité de l'approche proposée dans ce numéro spécial. Tandis que la littérature sur le rôle des idées s'est surtout attachée à démontrer le « pouvoir » des idées dans les politiques européennes (Hall, 1989, 2005 ; Schmidt, 2002a ; Schmidt, Radaelli, 2004), les recherches présentées ici adoptent un angle différent en s'intéressant à la façon dont certaines idées (plutôt que d'autres) se stabilisent et s'institutionnalisent. Tout en s'intéressant aux mêmes objets, un questionnement en termes d'institutionnalisation des idées est différent d'une posture en termes de « pouvoir » des idées à deux égards au moins. D'abord, alors que la posture en termes de pouvoir des idées tend à relater comment des idées clairement identifiées s'imposent telles quelles et orientent les politiques, notre questionnement en termes d'institutionnalisation implique un processus transformatif : en s'institutionnalisant, les idées ne s'imposent pas telles quelles : elles se transforment, sont ajustées, reformulées, car elles sont travaillées par les acteurs. Ensuite, et à la différence d'une posture en termes de pouvoir des idées qui consiste souvent à démontrer comment une idée triomphe, notre approche en termes d'institutionnalisation est beaucoup plus ouverte puisqu'elle ne préjuge pas du résultat de ce processus : chaque processus d'institutionnalisation opère dans des conditions différentes. Une idée peut effectivement triompher, mais pas nécessairement ; elle peut également rencontrer des limites, des résistances, ou elle peut être tellement travaillée et transformée au cours d'un processus d'institutionnalisation qu'elle s'éloigne fortement de l'idée initiale. Du point de vue de la méthode, s'intéresser à l'institutionnalisation des idées (en l'occurrence néo-libérales dans la fabrique des politiques européennes) invite donc, d'une part, à repérer et analyser la dimension transformative du processus – précisément ce à quoi nous renvoyons avec la notion d'avatars – et, d'autre part, à porter une grande attention aux conditions et aux limites du pouvoir des idées, conditions qui sont principalement déterminées par des configurations institutionnelles chaque fois différentes.

S'intéresser à l'institutionnalisation des idées dans la fabrique des politiques européennes n'est donc pas seulement une approche pour penser le rôle des idées, c'est aussi une approche pour penser les configurations institutionnelles de la gouvernance européenne. Elle permet en effet de mieux comprendre ce système politique fonctionnel et fragmenté (Magnette, 2009), dans lequel la capacité à imposer des priorités ou des recettes de politiques publiques est essentielle. En l'absence d'un centre d'impulsion politique, les idées constituent bien souvent une ressource cruciale dans le jeu politique. En l'absence de légitimité par les *inputs* solide, la consolidation d'un consensus autour de « solutions » de politiques publiques est également le support de la légitimité par les *outputs* (Scharpf, 1999). Cela est particulièrement vrai pour la Commission européenne : son rôle d'initiative législative fait d'elle le principal entrepreneur politique de l'Union. On peut dès lors se demander si les idées sont les armes des faibles et dans quelles conditions elles sont efficaces. La Commission européenne utilise-t-elle des idées néo-libérales pour imposer à des États membres par définition réticents aux solutions européennes un plus grand contrôle européen ? Ou bien les institutions européennes non majoritaires sont-elles par essence plus autonomes des entités politiques que ne le sont les gouvernements et par définition plus à même d'imposer des politiques libérales ? Les idées s'imposant seraient alors celles des forts et non des faibles. Les quatre contributions réunies permettent de comparer trois cas de politiques centrées sur la Commission européenne avec un domaine où la BCE est l'acteur principal. Dans les cas de l'énergie, de l'enseignement supérieur et de l'emploi, on observe comment la Commission a recours aux idées pour gagner le soutien à ces initiatives et conquérir progressivement de nouveaux domaines d'intervention. Cela fait donc écho à l'argument selon lequel les idées sont des ressources d'autant plus cruciales que la Commission est dépourvue de pouvoirs formels importants. Le dernier article s'intéresse, quant à lui, à la seconde institution non majoritaire de l'Union européenne : la BCE. Le rapport de la BCE aux idées est particulier dans la mesure où la nature et les compétences de la banque sont explicitement fondées sur le paradigme ordo-libéral.

Comme nous l'avons vu *supra*, dans les travaux sur le néo-libéralisme, les limites au pouvoir des idées ont été surtout étudiées au prisme de résistances ou résiliences institutionnelles nationales, en particulier dans la littérature sur les variétés de capitalisme, qui subsisteraient sans céder à une convergence néo-libérale. De la même manière, les travaux portant sur les politiques européennes se sont concentrés sur la manière dont idées et discours sont filtrés par les décideurs nationaux (Cox, 2001 ; Schmidt, Radaelli, 2004 ; Hay, Rosamond, 2002). À l'inverse, notre approche est centrée sur la manière dont les recettes néo-libérales sont négociées en amont du processus politique, dès le stade de la mise à l'agenda ou de la formulation des politiques au niveau européen. La perspective adoptée dans ce numéro spécial tend à relativiser, ou du moins à qualifier, le pouvoir des idées dans la fabrique des politiques européennes. L'étude empirique détaillée de quatre champs de politiques montre que l'impact des idées dépend du travail politique des acteurs dans des configurations institutionnelles qui sont par définition différentes d'un secteur de politique publique à l'autre, mais aussi mouvantes au fil du temps.

En somme, ce numéro spécial entend creuser le sillon encore étroit tracé par la littérature sur le rôle des idées néo-libérales dans les politiques européennes. Pour ce faire, une perspective originale est proposée et qui combine : i) la mise en avant d'une dialectique, davantage

qu'une distinction, entre institutions et idées qui se traduit par ii) un processus d'institutionnalisation des idées néo-libérales incrémental et non linéaire iii) qui peut être appréhendé par une approche sociologique au niveau méso centrée sur le travail politique des acteurs ; iv) travail politique qui dépend des configurations institutionnelles mouvantes propres à chaque secteur de politique européenne ; v) *in fine*, une telle approche permet d'approfondir notre connaissance non seulement du pouvoir mais aussi des limites des idées néo-libérales qui prennent la forme d'avatars négociés dans la fabrique des politiques européennes.

Institutionnalisation des idées : travail politique et configurations institutionnelles mouvantes

Ce numéro spécial défend la thèse selon laquelle les avatars du néo-libéralisme dans la fabrique des politiques européennes sont le produit du travail politique des acteurs dans des configurations institutionnelles mouvantes. Après avoir précisé notre positionnement sur l'orientation néo-libérale de l'Union européenne, et affiné notre questionnement sur l'institutionnalisation des idées dans les politiques européennes, nous allons dans la troisième partie de cet article introductif finir de poser notre cadre analytique en explicitant ce que nous entendons par travail politique et configurations institutionnelles.

Les contributions qui suivent cette introduction permettent de montrer en détail comment s'intéresser au travail politique des acteurs est utile pour comprendre l'institutionnalisation des idées néo-libérales dans différents domaines de politique publique. À cet égard, notre approche s'inscrit ainsi dans le sillage des travaux qui explorent la question du « travail politique » dans le cadre d'une sociologie politique du gouvernement de l'Europe (Smith, 2010). En effet, alors que bien souvent en science politique la notion de « travail politique » s'articule à celle du « métier politique » (Briquet, 1994 ; Demazière, Le Lidec, 2014), l'idée même d'une sociologie de l'action publique implique une réflexion sur le travail politique au-delà du champ de la compétition et de la représentation politiques : fabriquer des politiques publiques est, par définition, un travail politique. Pourtant, la notion de travail politique dans les politiques publiques a trop rarement fait l'objet d'investigations rigoureuses, à l'exception notable, et c'est ce qui nous intéresse ici, des chercheurs qui l'utilisent pour étudier les politiques européennes (Jullien, Smith, 2008 ; Maillard, Fouilleux, Smith, 2005). En plaçant la focale sur le travail politique des acteurs des politiques européennes, ceux-ci tentent de relever ce que l'on peut qualifier de défi classique des politistes, le repérage du politique (Leca, 1973) ou la mise au jour des processus de politisation (Lagroye, 2003), au sein d'un espace précisément considéré le plus souvent comme dépolitisé car caractérisé par une puissante logique du compromis et une extrême technicité des enjeux traités. Jacques de Maillard, Ève Fouilleux et Andy Smith montrent ainsi comment la frontière entre technique et politique est constamment retravaillée par les acteurs au sein des groupes de travail du Conseil, et qu'aucune question de politiques publiques européennes n'est intrinsèquement technique ou politique (2005). Dans leur approche du « gouvernement européen des industries », Bernard Jullien et Andy Smith proposent une intéressante définition « constructiviste et relationnelle » du « travail politique communautaire », renvoyant au jeu des acteurs des politiques européennes pour politiser et/ou dépolitiser des enjeux en changeant

d'arènes de négociations, et de registres de légitimation (Jullien, Smith, 2008, p. 149). Cette perspective permet de voir que les technocrates européens jouent un jeu et développent des compétences éminemment politiques, la « dépolitisation [par] technisation n'étant ainsi qu'une forme particulière de politisation » (p. 149-150).

Nous proposons de poursuivre dans la voie ouverte par ces travaux. Dans la mesure où ce travail politique consiste selon nous en grande partie à formuler, ajuster et façonner des idées, il semble pertinent de connecter plus explicitement littérature sur le travail politique et littérature sur le rôle des idées dans les politiques européennes. Tout le défi de la réflexion sur les idées dans les politiques européennes est de réussir à expliquer pourquoi et comment certaines idées (plutôt que d'autres) s'institutionnalisent. C'est la caractérisation du travail politique des acteurs dans des configurations institutionnelles mouvantes qui permet d'expliquer l'institutionnalisation des idées. En l'occurrence, et bien que les idées produites dans chacun des quatre cas étudiés (politique monétaire, énergétique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur) soient différentes, le niveau méso adopté – prendre pour point d'entrée le travail politique dans les configurations institutionnelles de la gouvernance européenne, plutôt que les individus – donne à voir une scansion similaire de l'institutionnalisation des idées néo-libérales. Schématiquement cette scansion de l'institutionnalisation des idées néo-libérales comporte trois temps.

Le point de départ repose sur la stratégie des institutions européennes (Commission et BCE) visant à promouvoir davantage d'intégration pour maintenir ou souvent étendre leurs compétences dans différents domaines de politique publique. Pour des raisons qui tiennent à l'histoire de l'intégration européenne comme aux rapports de force internes au sein de ces institutions, c'est souvent l'intégration par le marché et les recettes néo-libérales qui sont privilégiées. Du point de vue du travail politique, cette première étape du processus d'institutionnalisation consiste dans la proposition d'un cadre cognitif commun permettant de poursuivre l'intégration dans des domaines où l'Union n'a parfois peu, voire pas de compétence. Dans le domaine de l'énergie, c'est ainsi la libéralisation et la construction d'un marché commun concurrentiel de l'énergie qui permettent à la Commission de trouver un levier tandis que ses compétences sont faibles sur les aspects géostratégiques et de sécurité énergétique. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, c'est le lien avec la question du marché (d'abord en définissant l'enseignement supérieur comme formation professionnelle, puis en définissant le rôle du secteur dans l'économie de la connaissance) qui permet progressivement l'intervention de la Commission dans le secteur. Il en va de même de la notion de flexicurité, concept promu par la Commission pour unifier les réformes du marché du travail dans les États membres.

L'objectif des institutions européennes est *in fine* la mise en œuvre concrète des recettes dans les États membres par la convergence cognitive et normative – à défaut de moyen de coercition. Or, on voit dans un second temps que l'effectivité d'une telle convergence cognitive et normative n'a rien d'automatique : les acteurs nationaux ne font pas que recevoir et apprendre les idées européennes, ils les reformulent, et dans la mise en œuvre, les avatars du néo-libéralisme ont une efficacité et un impact variables. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, on voit que la première proposition de la Commission pour une politique européenne au début des années 1990 a été mal accueillie par les États membres : la

convergence normative n'a pas opéré et l'ambition européenne n'a porté que peu de fruits ; il faut ensuite attendre une dizaine d'années et l'impulsion par les États eux-mêmes avec le processus de Bologne, pour qu'une politique européenne d'enseignement supérieur se cristallise. Dans le domaine de l'énergie, le cadrage hétéroclite alliant questions environnementales, sécuritaires et économiques ne s'est véritablement institutionnalisé et a été suivi d'effets essentiellement dans les aspects liés au marché commun. Pour le reste, ce cadrage ne s'est pas imposé face aux situations très contrastées entre États membres en ce qui concerne l'état de leurs ressources et leurs positions géostratégiques liées à l'approvisionnement. À plusieurs égards, on peut considérer que les politiques du marché de l'emploi, telles que définies au niveau européen, ont atteint un stade relativement avancé d'institutionnalisation. Non seulement la notion de flexicurité s'est désormais imposée comme cadre cognitif commun dans le débat public au niveau national, mais les politiques attenantes ont également été mises en place dans les États membres. La politique monétaire connaît enfin le degré le plus avancé d'institutionnalisation. Tandis que la crise aurait pu déstabiliser la BCE qui se vit confrontée à des défis importants au vu de ses compétences formelles, celle-ci a pu utiliser sa réputation et sa position de pouvoir au sein de la gouvernance européenne afin d'étendre ses compétences à de nouveaux domaines tout en consolidant la force du paradigme ordo-libéral.

Le troisième temps de cette scansion du processus d'institutionnalisation des idées consiste à mettre l'accent sur les limites que les institutions supranationales rencontrent à leur effort pour promouvoir des idées néo-libérales dans certains domaines. Les contributions démontrent que le succès et les limites de l'institutionnalisation des idées néo-libérales dépendent en grande partie de la position de pouvoir des acteurs dans les configurations institutionnelles propres à chaque domaine de politique publique. Ceci étant, parce que ces configurations institutionnelles sont mouvantes et en constante redéfinition, les acteurs peuvent également effectuer un travail politique de recalibrage, de négociation et de reformulation des idées néo-libérales de manière stratégique afin de rallier les différentes positions et d'imposer un cadre de référence commun impliquant l'intervention des institutions supranationales.

Il faut ici préciser la façon dont nous définissons cette notion de configuration institutionnelle. Dans les textes européens comme dans les travaux académiques en études européennes (Wallace *et al.*, 2010), les modes de production institutionnalisés des politiques européennes font l'objet de catégorisations bien connues : l'intergouvernementalisme, la supranationalisation (ou la régulation centralisée), la méthode communautaire et la méthode ouverte de coordination. En dépit de leur valeur analytique, ces catégories ne semblent pas satisfaisantes lorsqu'il s'agit de caractériser les conditions de l'institutionnalisation des idées. Il est ainsi frappant de constater, dans les différentes études de cas, que ces modes sont le plus souvent hybrides. Une configuration institutionnelle ne se réduit donc pas à un mode typifié de production institutionnalisée des politiques européennes découlant des textes européens, elle renvoie tout autant à des règles, des routines, et des rapports de force distincts selon les secteurs de politiques publiques. Nous rejoignons ainsi les travaux qui invitent à ne pas se limiter aux traités, et soulignent l'importance de la dimension sectorielle dans le gouvernement de l'Europe (Smith, 2010 ; Jullien, Smith, 2008).

La bataille des idées passe donc aussi par la renégociation et la redéfinition des arènes et procédures pertinentes, tant elles influent sur la capacité des différents acteurs à imposer ou non leurs idées. Dans sa contribution sur le rôle de la BCE dans la crise financière, Clément Fontan s'intéresse à la centralisation et la formalisation qui ont été les plus poussées puisque la souveraineté monétaire a été totalement partagée sous la houlette d'une banque centrale supranationale et indépendante. Les statuts, missions, et objectifs de la BCE ont en outre été inscrits dans les traités. Dans le même temps, des pans entiers afférents à la politique monétaire (stratégie macro-économique, politique fiscale) demeurent sous le contrôle des États membres ; et c'est l'ambivalence même de ce cadre institutionnel qui a été ébranlé puis redéfini lors de la crise financière de 2007-2008. Dans son étude sur le cadrage de la politique énergétique, Maja Jegen aborde une compétence partagée qui relève de la régulation du marché commun par la méthode communautaire avec les intérêts géostratégiques définis au niveau national comme toile de fond. En étudiant l'avènement de la flexicurité, Hélène Caune aborde une deuxième génération de la méthode ouverte de coordination par laquelle la Commission européenne tente d'intensifier la coordination des politiques du marché de l'emploi des États membres autour d'une idée commune. Dans un autre domaine, le travail discursif des agents de la Commission pour redéfinir le rôle de l'université dans l'économie de la connaissance vers l'horizon 2020 ne peut pas non plus s'apprécier sans prise en compte du cadre institutionnel. Pauline Ravinet montre comment ses agents doivent composer avec la création puis l'institutionnalisation d'un dispositif de coordination intergouvernemental à la marge de l'Union européenne, le processus de Bologne, dont le positionnement idéologique est légèrement décalé par rapport à celui de la Commission (c'est-à-dire moins orienté autour d'une logique de compétition et de marché), et au sein duquel on a pu voir se développer une identité et une culture de travail propres. À chaque fois donc, les acteurs s'appuient sur la nature ambiguë des configurations institutionnelles qui président à la formulation des politiques européennes, et la bataille des idées passe bien souvent par leur réinterprétation et la redéfinition de ces mêmes cadres institutionnels.

Les institutions supranationales (Commission et BCE) ont une préférence pour la promotion de recettes politiques centrées sur le marché et inspirées du néo-libéralisme pour maintenir ou étendre leurs compétences. La capacité des acteurs à promouvoir de telles idées dépend en grande partie de leur propre position dans les configurations et procédures propres à chaque champ de politique publique au niveau européen, mais aussi de leur capacité à faire valoir des idées fortes de manière efficace. Il s'agit de rallier autour d'une idée le plus grand nombre d'acteurs parties prenantes du jeu politique : États membres, les DG les plus significatives, groupes d'intérêts privés, partenaires sociaux, voire opinion publique ou « marchés ». Pour ce faire, le remodelage des idées (soit par le recours à une expertise sous-tendue par une vision politique ou scientifique différente, soit par une adaptation du discours au contexte au fil d'un temps plus long, soit par une communication habile, etc.) constitue le cœur du travail politique. L'une des conclusions émergeant des contributions souligne que les idées sont souvent une ressource efficace pour les acteurs qui sont déjà en position de force, la BCE étant l'exemple le plus frappant. Le paradigme ordo-libéral en matière de politique monétaire jouit du soutien des États créditeurs et témoigne d'une institution avancée à la fois dans les traités et dans la pratique. Clément Fontan montre en outre comment, dans une situation de gestion de crise dans l'urgence,

face à un système intergouvernemental morcelé, la Banque a su faire valoir son expertise et sa réputation pour se doter de nouveaux instruments. Dans son article traitant de la politique énergétique, Maja Jegen montre comment c'est dans le domaine du marché commun, où la Commission possède des compétences formelles inscrites dans les traités dans le cadre de la méthode communautaire, qu'elle parvient le mieux à imposer son cadrage. La négociation des idées néo-libérales s'avère en revanche plus ardue dans les domaines où la Commission a de faibles compétences.

Pourtant, les rapports de pouvoirs ne sont pas figés et le pouvoir des idées n'est pas l'apanage des acteurs en position de force. On a vu que la Commission était capable, progressivement, de gagner un pouvoir d'intervention dans des domaines où les traités ne lui ont conféré que peu de compétences formelles. Cette capacité dépend alors de la capacité des différents acteurs (par exemple différentes DG au sein de la Commission) à utiliser les marges de manœuvre du cadre institutionnel et à reformuler les idées de manière stratégique afin de surmonter les résistances. Ici, les auteurs utilisent divers outils conceptuels pour appréhender le travail politique des acteurs visant à la fabrique et au (re)modélage des recettes néo-libérales : *framing* et cadrage de la politique énergétique à travers divers enjeux, modèle national danois reposant sur un concept en forme de néologisme, la flexicurité, pour les politiques de l'emploi, paradigme ordo-libéral pour la politique monétaire, stratégie consistant à « néo-libéraliser » le discours pour légitimer l'action de la Commission en matière d'enseignement supérieur.

La contribution d'Hélène Caune sur la flexicurité offre une illustration significative de ce travail politique dans un domaine où les compétences européennes sont limitées. Dans un premier temps, la DG EMPL au sein de la Commission a mobilisé les experts spécialistes du modèle danois afin de contourner les critiques des syndicats qui s'opposaient aux recettes néo-libérales promues par la DG ECFIN. Dans un second temps, elle a su adapter sa stratégie et mobiliser cette fois d'autres experts afin de permettre l'adaptation du modèle danois de flexicurité aux différentes réalités nationales et ainsi contourner les réticences des États membres. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la Commission est revenue dans le jeu en développant un ensemble de recommandations néo-libérales pour le secteur (le « *modernization agenda* »), recommandations qui s'articulent au cadre général de la stratégie de Lisbonne revisitée, puis de la stratégie 2020, tout en investissant des thématiques laissées de côté par le processus de Bologne (gouvernance des établissements, financement). Dans ces deux domaines, les idées promues par la Commission sont ainsi devenues des cadres de références qui pourront produire des effets concrets sur les politiques mises en œuvre au niveau national s'ils sont appropriés par les acteurs, et ce en l'absence de compétence forte des institutions européennes. La politique de l'emploi, cependant, présente un degré plus avancé d'institutionnalisation que le domaine de l'enseignement supérieur, où l'intervention de la Commission est plus récente et discrète.

Cette approche par les configurations institutionnelles présidant à la fabrique des politiques européennes présente plusieurs avantages. D'abord, comme on l'a vu, une démarche intellectuelle récurrente a consisté à appréhender l'influence du néo-libéralisme en distinguant le national et l'europpéen à travers l'étude de l'europpéanisation *top-down*, *bottom-up*, ou des transferts de politiques publiques entre États membres. L'étude des limites

institutionnelles au pouvoir des idées s'est souvent concentrée sur les processus de médiation et de résistance au niveau national ou local. Les institutions européennes, quant à elles, ont le plus souvent été considérées comme des vecteurs du paradigme néo-libéral. Les résistances au néo-libéralisme ont été, en outre, le plus souvent analysées au stade de la mise en œuvre. Ici, on privilégie une approche comparative par domaines de politiques, non pas en raison de la nature des politiques en soi, mais en ce qu'elles témoignent de modes d'interactions différents dans des configurations institutionnelles contrastées et mouvantes. Cela permet d'appréhender la complexité de la gouvernance européenne non plus dans sa dimension multi-niveaux ou multinationale, mais en tant qu'intégration différenciée à travers des procédures éparses et contrastées et changeantes, et ce dès le stade de la mise à l'agenda des politiques. À travers le travail politique des acteurs, les mécanismes de négociation et d'ajustement du paradigme néo-libéral se produisent déjà bien en amont de la mise en œuvre dans les États membres. L'analyse s'en trouve également moins essentialisée. Il n'existe pas, dans la gouvernance européenne, d'acteurs forts ou faibles par définition mais chaque mode de production des politiques publiques redéfinit les règles du jeu. De la même manière, la force des idées néo-libérales peut être inégalement établie ou promue dans différents domaines de politiques publiques. Enfin, les configurations institutionnelles diverses qui coexistent dans la gouvernance européenne ne sont pas elles-mêmes traitées comme une variable figée : au contraire, on montre comment leur caractère ambigu et mouvant permet aux acteurs de remodeler les idées tout en redéfinissant ces mêmes procédures. Il s'agit donc de mettre l'accent sur les interactions entre des acteurs qui utilisent les idées de manière stratégique mais se voient aussi contraints de les remodeler et de céder à des compromis au fil du processus de fabrication des politiques européennes.

Conclusion

Ce numéro spécial a pour objectif d'éclairer la manière dont le paradigme néo-libéral se traduit dans les politiques publiques européennes et ce en partant du principe que nous avons affaire à des avatars du néo-libéralisme davantage qu'à un corps unifié de préceptes et de pratiques qui constituerait une version union-européiste du néo-libéralisme. L'objectif est donc de discuter en quoi l'Union européenne et ses institutions portent en germe une « plus-value » néo-libérale. Les limites de l'extension du paradigme néo-libéral et ses déclinaisons ont le plus souvent été étudiées au prisme des résiliences ou résistances nationales durant la phase de mise en œuvre des politiques européennes. L'approche adoptée ici consiste au contraire à analyser la négociation des recettes libérales dès le stade de mise à l'agenda, formulation puis adoption des politiques européennes. L'analyse s'inscrit en outre dans le débat sur le rôle des idées dans la fabrique des politiques publiques. Les contributions rassemblées dans ce numéro permettent de nourrir une piste explicative originale en se concentrant sur la manière dont les acteurs promeuvent à la fois leurs idées et leur propre rôle dans des configurations institutionnelles en constante redéfinition dans différents secteurs de politique publique. Cette approche permet donc de prendre en compte la complexité de la gouvernance européenne et plus particulièrement la manière dont son fonctionnement institutionnel différencié façonne les interactions entre parties prenantes du jeu politique et par conséquent les conditions de production des avatars du néo-libéralisme.

Pour conclure, notre analyse contribue au débat actuel sur l'Europe et le néo-libéralisme à trois égards au moins : premièrement, pourquoi il n'existe pas de synthèse néo-libérale « union-européiste » mais seulement des avatars différenciés ; deuxièmement, pourquoi et comment le paradigme néo-libéral s'impose par compromis et absorption de solutions de politiques publiques concurrentes ; et troisièmement, comment le paradigme néo-libéral est devenu hégémonique et parvient à rester légitime en temps de crise. Quant à la question de savoir si l'Union européenne est par définition néo-libérale, il apparaît que la complexité des conditions de production des politiques publiques rend impossible tout déterminisme institutionnel. Un certain nombre d'États membres, certains acteurs non gouvernementaux, ou même des acteurs qui, au sein des institutions européennes, ne promeuvent pas les politiques néo-libérales (comme par exemple la direction générale de l'Emploi et des Affaires sociales de la Commission européenne) conservent, dans la majorité des modèles de décision, un poids qui leur permettrait de rejeter les solutions néo-libérales s'ils disposaient de ressources idéelles alternatives. Dans le même temps, notre argument constitue une mise en garde et un appel à prêter attention à la manière dont les « nouveaux modes de gouvernance » influent sur le poids relatif des acteurs et leur capacité à faire valoir leurs idées. Cette contribution (que nous espérons utile) aux débats actuels s'avère d'autant plus cruciale que mutations du capitalisme et de la démocratie vont de pair. Or, comme l'ont récemment montré un groupe de spécialistes de l'économie et de la sociologie politiques en Europe (Schäfer, Streeck, 2013), la convergence, à certains égards brutale, vers l'austérité néo-libérale se traduit déjà par des effets néfastes sur le fonctionnement de la démocratie parlementaire en Europe.

Amandine Crespy

CEVIPOL/IEE
Université libre de Bruxelles
acrespy@ulb.ac.be

Pauline Ravinet

CERAPS
Université Lille 2
pauline.ravinet-2@univ-lille2.fr

Bibliographie

AUDIER, S. (2012), *Néo-libéralismes*, Paris, Grasset.

BÉLAND, D., COX, R. H. (ed.) (2010), *Ideas and Politics in Social Science Research*, Cambridge, Cambridge University Press.

BIELER, A. (2005), « Class Struggle over the EU Model of Capitalism: Neo-Gramscian Perspectives and the EU Model of Capitalism », *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, 8 (4), p. 513-526.

BIELER, A. (à paraître), « Social Europe and the Eurozone Crisis: The Importance of the Balance of Class Power in Society », in CRESPIY, A., MENZ, G. (eds), *The*

Elusive Pursuit of Social Europe and the Eurocrisis, Basingstoke, Palgrave Macmillan.

BLYTH, M. (2013), *Austerity: The History of a Dangerous Idea*, Oxford, Oxford University Press.

BRIQUET, J.-L. (1994), « Communiquer en actes. Prescriptions de rôle et exercice quotidien du métier politique », *Politix*, 28 (4), p. 16-26.

BRAUN, B. (à paraître), « Preparedness, Crisis Management and Policy Change: The Euro Area at the Critical Juncture of 2008-2013 », *British Journal of Politics and International Relations*, DOI:10.1111/1467-856X.12026.

- BRUNO, I. (2008), *À vos marques®, prêts... cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- BUSSIÈRE, E. et al. (dir.) (2006), *Europe organisée, Europe du libre-échange ? Fin ^{xx}e siècle-Années 1960*, Bruxelles, Peter Lang.
- CAMPBELL, J. N. (1997), « Institutional Analysis and the Role of Ideas in Political Economy », *Theory and Society*, 27, p. 377-409.
- CAMPBELL, J. N., PEDERSEN, O. K. (eds) (2001), *The Rise of Neo-Liberalism and Institutional Analysis*, Princeton (N. J.), Princeton University Press.
- CAPORASO, J., TARROW, S. (2009), « Polanyi in Brussels: Supranational Institutions and the Transnational Embedding of Markets », *International Organization*, 63 (4), p. 593-620.
- CHAMBAT, P. (1990), « Services publics et néo-libéralisme », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 45 (3), p. 615-647.
- CHRISTIANSEN, T., JORGENSEN, K. E., WIENER, A. (1999), « The Social Construction of Europe », *Journal of European Public Policy*, 6 (4), numéro spécial.
- COX, R. H. (2001), « The Social Construction of an Imperative: Why Welfare Reform Happened in Denmark and the Netherlands but Not in Germany », *World Politics*, 53 (3), p. 463-498.
- CRESPY, A. (2010), « When Bolkestein is Trapped by the French Anti-liberal Discourse: A Discursive-institutionalist Account of Preference Formation in the Realm of EU Multi-level Politics », *Journal of European Public Policy*, 17 (8), p. 1253-1270.
- CRESPY, A. (2012a), *Qui a peur de Bolkestein ? Conflit, résistances et démocratie dans l'Union européenne*, Paris, Economica.
- CRESPY, A. (2012b), « Expliquer l'impuissance partisane dans le policy-making européen. Social-démocratie et régulation des services publics », *Politique européenne*, 38, p. 154-181.
- CRESPY, A., MENZ, G. (eds) (à paraître), *The Elusive Pursuit of Social Europe and the Eurocrisis*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- CRESPY, A., VERSCHUEREN, N. (2010) « Les résistances à l'Europe : une approche interdisciplinaire des conflits sur l'intégration européenne », in WASSENBERG, B., CLAVERT, F., HAMMAN, P. (dir.), *Contre l'Europe ? Anti-européisme, euroscepticisme et alter-européisme dans la construction européenne de 1945 à nos jours (Volume I) : les concepts*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, p. 121-140.
- CROUCH, C. (2011), *The Strange Non-death of Neo-liberalism*, Cambridge, Polity Press.
- DEMAZIÈRE, D., LE LIDEZ, P. (dir.) (2014), *Les Mondes du travail politique – Les élus et leurs entourages*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- DENORD, F. (2008), « Néo-libéralisme et "économie sociale de marché" : les origines intellectuelles de la politique européenne de la concurrence (1930-1950) », *Histoire, économie et société*, 1, p. 23-33.
- DENORD, F., SCHWARTZ, A. (2009), *L'Europe sociale n'aura pas lieu*, Paris, Raison d'agir.
- FONTAN, C. (2012), « Une institution politique à l'épreuve de la crise : la Banque centrale européenne dans l'Union économique et monétaire », Institut d'études politiques de Grenoble.
- FONTAN, C. (à paraître), « Frankenstein en Europe : l'impact de la BCE sur la gestion de la crise de la zone euro », *Politique européenne*.
- FOUILLEUX, È. (2003), *La Politique agricole commune et ses réformes. Une politique à l'épreuve de la globalisation*, Paris, L'Harmattan.
- GAYON, V. (2013), « Homologie et conductivité internationales. L'État social aux prises avec l'OCDE, l'UE et les gouvernements », *Critique internationale*, 59, p. 47-67.
- GEORGAKAKIS, D., LASSALLE, M. de (dir.) (2007), *La « Nouvelle gouvernance européenne ». Genèses et usages politiques d'un livre blanc*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg.
- GILLINGHAM, J. (2003), *European Integration, 1950-2003. Superstate or New Market Economy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HALL, P. A. (1993), « Policy Paradigm, Social Learning and the State: The Case of Economic Policy in Britain », *Comparative Politics*, 25 (3), p. 275-296.
- HALL, P. A. (2005), « Preference Formation as a Political Process: The Case of Monetary Union in Europe », in KATZNELSON, I., WEINGAST, B. R. (eds), *Preferences and Situations*, New York (N. Y.), Russell Sage Foundation, p. 129-160.
- HALL, P. A. (ed.) (1989), *The Political Power of Economic Ideas*, Princeton (N. J.), Princeton University Press.
- HALL, P. A., SOSKICE, D. (eds) (2001), *Varieties of Capitalism: The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford, Oxford University Press.
- HALL, P. A., TAYLOR, R. C. R. (1997), « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, 4 (3-4), p. 469-496.
- HALL, P. A., THELEN, K. (2009), « Institutional Change in Varieties of Capitalism », *Socio-Economic Review*, 7 (1), p. 7-34.
- HAQUE, S. (2001), « The Diminishing Publicness of Public Service under the Current Mode of

Governance », *Public Administration Review*, 61 (1), p. 65-82.

HAY, C. (2010), « Ideas and the Construction of Interests », in COX, R. H., BÉLAND, D. (eds), *Ideas and Politics in Social Science Research*, Oxford, Oxford University Press, p. 65-82.

HAY, C. *et al.* (1999), « Globalisation, European Integration and the Persistence of European Social Models », *POLISIS University of Birmingham Working Paper*, 3.

HAY, C., ROSAMOND, B. (2002), « Globalisation, European Integration and the Discursive Construction of Economic Imperatives », *Journal of European Public Policy*, 9 (2), p. 147-167.

HAY, C., WINCOTT, D. (2012), *The Political Economy of European Welfare Capitalism*, Basingstoke, Palgrave MacMillan.

HECLO, H. (1994), « Ideas, Interest, and Institutions », in DODD, L., JILLSON, C. (eds), *The Dynamics of American Politics. Approaches and Interpretations*, Boulder (Colo.), Westview Press, p. 366-392.

HERMANN, C., VERHOEST, C. (2012), « The Process of Liberalisation, Privatisation and Marketisation », in HERMANN, C., FLECKER, J. (eds), *Privatization of Public Services. Impacts for Employment, Working Conditions and Services Quality in Europe*, New York (N. Y.), Routledge, p. 6-32.

HOLMAN, O., OVERBEEK, H., RYNER, M. (1998), « Neoliberal Hegemony and the Political Economy of European Restructuring », *International Journal of Political Economy*, 28 (1-2), numéro spécial.

HÖPNER, M., SCHÄFER, A. (2010), « A New Phase of European Integration: Organised Capitalisms in Post-Ricardian Europe », *West European Politics*, 33 (2), p. 344-368.

HORN, L. (2012), « Anatomy of a "Critical Friendship": Organized Labour and the European State Formation », *Globalizations*, 9 (4), p. 577-592.

JABKO, N. (2006), *Playing the Market: A Political Strategy for Uniting Europe (1985-2005)*, Ithaca (N. Y.), Cornell University Press.

JABKO, N. (2010), « The Hidden Face of the Euro », *Journal of European Public Policy*, 17 (3), p. 318-334.

JACQUOT, S. (2014), *L'Égalité au nom du marché ? Émergence et démantèlement de la politique européenne d'égalité entre les femmes et les hommes*, Bruxelles, Peter Lang.

JOBERT, B. (1994), *Le Tournant néo-libéral en Europe*, Paris, L'Harmattan.

JOBERT, B., MULLER, P. (dir.) (1987), *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, L'Harmattan.

JOERGES, C. (2009), « La dissociation entre politiques sociales nationales et intégration économique ne compromet-elle pas l'avènement d'une Europe sociale ? », in BOY, L. *et al.* (dir.), *Droit économique et droits de l'Homme*, Paris, Larcier, p. 311-334.

JULLIEN, B., SMITH, A. (2008), « L'Union européenne et la régulation des industries : vers une sociologie politique de l'économie », *Politique européenne*, 25, p. 137-160.

KASSIM, H., LE GALÈS, P. (2010), « Exploring Governance in a Multilevel Polity: A Policy Instruments Approach », *West European Politics*, 33 (1), p. 1-21.

KEUNE, M., LESCHKE, J., WATT, A. (2008), « Introduction : Liberalisation, Privatisation and the Labour Market », in KEUNE, M., LESCHKE, J., WATT, A. (eds), *Privatisation and Liberalisation of Public Services in Europe. An Analysis of Economic and Labour Impact*, Bruxelles, ETUI-REHS, p. 13-34.

LAGROYE, J. (2003), *La Politisation*, Paris, Belin.

LEBOUTTE, R. (2008), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, Bruxelles, Peter Lang.

LECA, J. (1973), « Le repérage du politique », *Projet*, 71, p. 11-24.

LÓRÁNT, K. (2009), « Privatisation in Central and Eastern European Countries », in FRANGAKIS, C. *et al.* (eds), *Privatisation against the European Social Model. A Critique of European Policies and Proposals for Alternatives*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, p. 30-48.

MAGNETTE, P. (2009), *Le Régime politique de l'Union européenne*, Paris, Presses de Science Po.

MAJONE, G. (ed.) (1996), *Regulating Europe*, New York (N. Y.), Routledge.

MAILLARD, J. de, FOUILLEUX, E., SMITH, A. (2005), « Technical or Political? The Working Groups of the EU Council of Ministers », *Journal of European Public Policy*, 12 (4), p. 609-623.

McNAMARA, K. (1998), *The Currency of Ideas*, Ithaca (N. Y.) & Londres, Cornell University Press.

MULLER, P. (1995), « L'espace européen des politiques publiques », in MENY, Y., MULLER, P., QUERMONNE, J.-L. (dir.), *Politiques publiques en Europe*, Paris, L'Harmattan, p. 1-15.

PALIER, B., SUREL, Y. (2005), « Les "trois I" et l'analyse de l'État en action », *Revue française de science politique*, 55 (1), p. 7-32.

PARSONS, C. (2003), *A Certain Idea of Europe*, Ithaca (N. Y.), Cornell University Press.

PARSONS, C. (2007), *How to Map Arguments in Political Science*, Oxford, Oxford University Press.

PARSONS, C. (2010), « Ideas, Positions and Supranationality », in BÉLAND, D., COX, R. H. (eds), *Ideas and*

- Politics in Social Science Research*, Oxford & New York (N. Y.), Oxford University Press, p. 127-142.
- RADAELLI, C. (1998), « Networks of Expertise and Policy Change in Italy », *South European Society and Politics*, 3 (2), p. 1-22.
- RADAELLI, C. (2001), « The Domestic Impact of European Union Public Policy: Notes on Concepts, Methods, and the Challenge of Empirical Research », *Politique européenne*, 5, p. 107-142.
- RISSE, T. (1994), « Ideas do not Float Freely: Transnational Coalitions, Domestic Structures, and the End of the Cold War », *International Organization*, 48 (2), p. 158-214.
- SABATIER, P. A. (1988), « An Advocacy Coalition Framework of Policy Change and the Role of Policy-oriented Learning Therein », *Policy Science*, 20 (2-3), p. 129-168.
- SAURUGGER, S., TERPAN, F. (eds) (2013), « L'intégration européenne. Instruments d'opposition, de contournement, d'adaptation », *Quaderni*, 80, numéro spécial.
- SCHÄFER, A., STREECK, W. (eds) (2013), *Politics in the Age of Austerity*, Cambridge, Polity.
- SCHARPF, F. (1999), *Governing in Europe. Effective and democratic?*, New York (N. Y.), Oxford University Press.
- SCHARPF, F. (2010), « The Asymmetry of European Integration, or Why the EU Cannot be a "Social Market Economy" », *Socio-Economic Review*, 8 (2), p. 211-250.
- SCHMIDT, V. A. (2002a), « Does Discourse Matter in the Politics of Welfare State Adjustment? », *Comparative Political Studies*, 35 (2), p. 168-193.
- SCHMIDT, V. A. (2002b), *The Futures of European Capitalism*, Oxford, Oxford University Press.
- SCHMIDT, V. A. (2008), « Discursive institutionalism: The Explanatory Power of Ideas and Discourse », *Annual Review of Political Science*, 11, p. 303-326.
- SCHMIDT, V. A., RADAELLI, C. (2004), « Policy Change and Discourse in Europe. Conceptual and Methodological Issues », *West European Politics*, 27 (2), p. 183-210.
- SCHMIDT, V. A., THATCHER, M. (2013), « Theorizing Ideational Continuity: The Resilience of Neo-liberal Ideas in Europe », in SCHMIDT, V. A., THATCHER, M. (eds), *Resilient Liberalism in Europe's Political Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-50.
- SCHMIDT, V. A., THATCHER, M. (eds) (2013), *Resilient Liberalism in Europe's Political Economy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SCHMIDT, V. A., WOLL, C. (2013), « The State: The bête noire of Neoliberalism or its Greatest Conquest? », in SCHMIDT, V. A., THATCHER, M. (eds), *Resilient Liberalism in Europe's Political Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 112-141.
- SMITH, A. (2010), *Le Gouvernement de l'Union européenne, une sociologie politique*, Paris, LGDJ.
- SUREL, Y. (2000), « L'intégration européenne vue par l'approche cognitive et normative des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 50 (2), p. 235-254.
- SUREL, Y. (2010), « Approches cognitives des politiques publiques », in BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 90-98.
- TINBERGEN, J. (1954), *International Economic Integration*, Amsterdam, Elsevier.
- VAIL, M. (2013), « Varieties of Liberalism: Keynesian Responses to the Great Recession in France and Germany », *Governance*, 27 (1), p. 63-85.
- VAN APeldoorn, B. (2002), *Transnational Capitalism and the Struggle Over European Integration*, Basingstoke, Routledge.
- VAN APeldoorn, B. et al. (eds) (2009), *Contradictions and Limits of Neoliberal European Governance*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- WALLACE, H. et al. (2010), *Policy-Making in the European Union*, Oxford, Oxford University Press.